



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GENFIT : AVIS DE REUNION VALANT CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2017

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 12 mai 2017 – GENFIT (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires touchant notamment la sphère hépato-gastroentérologique, a annoncé aujourd'hui avoir publié dans l'édition du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires de ce jour son avis de réunion valant convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se déroulera le vendredi 16 juin 2017 à 10h30 dans les locaux de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille situés sur le Parc Eurasanté, 3, rue du Professeur Laguesse à Lille (59000).

Comme indiqué dans son communiqué du 24 avril dernier, il sera notamment proposé aux actionnaires de transformer le mode d'administration de la Société en passant d'une structure duale (à Conseil de Surveillance et Directoire) à une structure moniste (à Conseil d'Administration) pour la rapprocher des standards internationaux et lui permettre d'accueillir les administrateurs experts qu'elle entend progressivement recruter pour accompagner son développement international dans les années à venir.

Cette Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire sera également l'occasion de mettre la gouvernance de la Société en conformité avec la loi dite Copé Zimermann relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance; les actionnaires étant appelés à examiner les candidatures de Madame Catherine Larue et de Madame Anne-Hélène Monsellato aux fonctions d'administratrices de la Société. Davantage d'informations sur la biographie, l'expérience et les compétences de ces candidates figurent ci-dessous.

Comme indiqué également dans le communiqué du 24 avril 2017 et sous réserve de l'assentiment des actionnaires sur ce changement de mode d'administration et de la composition du nouveau Conseil d'Administration, il est proposé que l'actuel Président du Directoire soit nommé Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Dans ce contexte, et outre les points classiques consacrés traditionnellement à l'examen des comptes et des différents rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2016, le Directoire de la Société propose un certain nombre de projets de résolutions alternatives qui diffèrent en fonction de ce que sera la décision des actionnaires quant à la transformation du mode d'administration de la Société. En fonction de cette décision, seules celles d'entre elles qui seront adaptées au mode d'administration choisi seront soumises au suffrage des actionnaires.

Ainsi, les résolutions soumises au vote sont regroupées de la manière suivante :

- les résolutions relevant de l'assemblée générale ordinaire annuelle, qui doivent être soumises au vote en amont du choix du mode d'administration (Résolutions n°1 à 7),
- la résolution relevant de l'assemblée générale extraordinaire sur le changement du mode d'administration et l'adoption des statuts correspondants (Résolution n°8),
- les résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire (autorisations financières) et ordinaire (rachat d'actions, composition du conseil, rémunération), applicables à une

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

société à conseil d'administration et qui ne seront soumises au vote que si la Résolution n°8 est approuvée (Résolutions n°9 à 35), et

- les Résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire (modification des statuts pour faciliter le vote électronique, autorisations financières) et ordinaire (rachat d'actions, composition du conseil, rémunération), applicables à une société à conseil de surveillance et directoire et qui ne seront soumises au vote que si la Résolution n°8 est rejetée (Résolutions n°36 à 60).

Plus de détails sont disponibles dans l'avis de réunion valant convocation du 12 Mai 2017 qui est disponible sur le site internet de la Société. L'ensemble de la documentation concernant l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire (en ce compris le rapport « Say on Pay » de la loi Sapin II) sera tenu à la disposition des actionnaires dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, et sera disponible sur le site internet de la Société le 19 Mai 2017 au plus tard.

A propos de la candidature de Mme Catherine Larue :

Le Docteur Catherine Larue occupe à ce jour la fonction de directrice générale ad intérim du Luxembourg Institute of Health (LIH), institut de recherche biomédical, depuis janvier 2016.

De 2012 à fin 2015, elle a occupé avec succès le poste de CEO de l'IBBL (Integrated BioBank of Luxembourg), où elle s'est investie dans le développement de la stratégie de la biobanque et dans de nouvelles initiatives dans le domaine de la médecine personnalisée. Avant de rejoindre l'IBBL, le Dr Catherine Larue a animé le programme de « Biomarqueurs » de la Société Genfit jusqu'en 2012.

Dr Catherine Larue a débuté sa carrière comme chef d'équipe chez Sanofi, Montpellier, France, en R&D dans le département de recherche cardiovasculaire. Elle a ensuite rejoint Sanofi Diagnostics Pasteur Inc., Minnesota, États-Unis, où elle a dirigé le département d'immunologie pendant trois ans, y développant tests et instruments. Elle est ensuite retournée à Paris, chez Sanofi Diagnostics Pasteur pour y travailler en tant que Directrice R&D, puis a passé 11 ans au sein du groupe Bio-Rad où elle a occupé divers postes de management. Elle a participé à la découverte de plusieurs biomarqueurs innovants et à la mise sur le marché de dizaines de produits de diagnostic.

Dr Catherine Larue est l'auteur de 85 publications et a déposé 13 brevets. Elle est titulaire d'un doctorat en biologie expérimentale et d'une Habilitation à Diriger la Recherche (HDR) à l'Université de Rouen, d'un diplôme universitaire en oncologie clinique (Université Paris VI) et d'un MBA pour Executive (Université de St. John, New York). En 2104, elle a été élue femme la plus inspirante de l'année dans la catégorie « Science, Technologie et Recherche » au Luxembourg.

A propos de la candidature de Mme Anne-Hélène Monsellato :

Anne-Hélène Monsellato a obtenu son diplôme d'expertise comptable en 2008 et est titulaire d'un diplôme en gestion des affaires de l'École de Management de Lyon.

Depuis mai 2015, Anne-Hélène Monsellato est membre indépendant du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'Audit et des Risques et membre du Comité de Gouvernance et des Nominations d'Euronav, une société belge figurant parmi les leaders mondiaux du transport maritime de produits pétroliers cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Bruxelles et au NYSE. Par ailleurs, elle est Vice-Présidente et trésorière du Mona Bismarck American Center for Art and Culture, fondation publique américaine basée à New York.

Madame Monsellato a rejoint Ernst&Young (devenu EY) en 1990 où elle a occupé successivement des fonctions d'auditeur, d'auditeur sénior, de manager puis de manager senior, avant de devenir associée du Cabinet de 2005 à 2013. Elle a acquis, à travers ce parcours, une grande expérience des opérations de cotations transfrontalières, notamment aux États-Unis, du contrôle interne et



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

de la gestion des risques ; et est intervenue dans plusieurs sociétés des secteurs pharmaceutiques et des biotechnologies.

Madame Monsellato est un membre actif de l'IFA (Institut Français des Administrateurs) et du Comité de sélection de FBA (Femmes Business Angels) depuis 2013.

À PROPOS DE GENFIT

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements efficaces et du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. GENFIT concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques visant à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, autoimmunes ou fibrotiques touchant en particulier le foie (comme la stéatohépatite non alcoolique ou NASH) et plus généralement la sphère gastro-intestinale. GENFIT déploie des approches combinant nouveaux traitements et biomarqueurs. Elafibranor, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est en cours de phase 3 d'essais cliniques. Installée à Lille, Paris et Cambridge, MA (USA), l'entreprise compte environ 130 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT - ISIN : FR0004163111). www.genfit.fr

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits, induits ou anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris dans le domaine des biomarqueurs, au progrès et aux résultats de l'essai clinique RESOLVE-IT, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires comme la FDA et l'EMA concernant notamment Elafibranor dans la NASH, la CBP et d'autres indications, ainsi que les biomarqueurs développés par la Société, au succès d'une stratégie d'in-licensing, à la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement, ainsi qu'à ceux développés à la section 4 «Principaux Risques et incertitudes» du Document de Référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 28 avril 2017 sous le numéro R.17-034 disponible sur les sites Internet de GENFIT (www.genfit.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org). Sous réserve de la réglementation applicable, la Société ne prend aucun engagement de mise à jour ou de révision des informations contenues dans ce communiqué.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions GENFIT dans un quelconque pays. Ce communiqué de presse a été réalisé en langues Française et Anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONTACT

GENFIT | Jean-François Mouney – Président du Directoire | 03 20 16 40 00

MILESTONES - Relations Presse | Bruno Arabian | 01 83 62 34 84 / 06 87 88 47 26 – barabian@milestones.fr